Trente-deuxième Année — N° 57. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 26 FÉVRIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 25 FÉVRIER 1891

LA PAIX

Après que Rome antique avait absorbé le monde entier, la *paix romaine* s'imposa. Ce fut une période singulière, et qui dura peu. Un instant bridées, les passions humaines reprirent leur cours triomphant et préparèrent l'invasion des barbares.

Nous n'avons plus la *paix romaine*, mais l'on dirait que l'Europe traverse en ce moment une accalmie semblable à celle des anciens jours. Aux bruits de guerre et au cliquetis des provocations, ont succédé les signes les plus évidents de la trêve, qui se répand comme une tache d'huile sur tous les Etats.

Chaque jour nous apporte des indices particuliers de cette détente générale. Depuis que le czar a manifesté son intention de conserver la paix, les rumeurs de bataille ont cessé. Lorsque Guillaume II a inauguré sa réforme sociale, le courant pacifique a débordé toutes les frontières.

Chacun a pu comprendre, même M. Crispi, que ce n'est pas à la veille d'une guerre que le souverain germanique prendrait l'initiative d'une nouvelle politique intérieure à longue échéance.

La chute de M. Crispi, le voyage de l'archiduc Ferdinand à Saint-Pétersbourg, les déclarations de M. Di Rudini, le langage si conciliant des journaux autorisés de Paris, les symptômes visibles d'une détente entre la France et l'Allemagne, tous ces faits d'aujourd'hui et d'hier ouvrent la nouvelle année sur des perspectives de paix et de sincérité.

Mais il nous semble nécessaire de ne pas exagérer la valeur de ces signes et de cette détente.

Ce serait une erreur de se laisser aller aux rêves d'or et aux espérances décevantes.

Quelle est, à ne considérer que le fond des choses, quel est l'état vrai de la situation ?

Pour avoir une base d'évaluation objective et historique, il faut remonter aux causes de cette sorte de discernement moral.

Nous les avons signalées au commencement : c'est d'un côté, le désir du czar, c'est, de l'autre, l'essai de réorganisation sociale en Allemagne. Ajoutez-y l'impossibilité morale de faire la guerre, la peur des responsabilités, en cas de complications, et l'on aura les origines de l'état actuel de l'Europe.

Les grandes lignes de la politique internationale restent donc debout jusqu'ici. Ni les principes généraux, ni les bases des alliances; ni l'essence des « constellations » politiques, rien de tout cela n'a changé. La triple alliance garde sa nature, son organisme, sa signification diplomatique et militaire.

Ni la France, ni la Russie n'ont modifié leur système de précaution.

L'Allemagne reste la même; l'Autriche ne renonce pas à ses conquêtes morales dans les Balkans. Personne ne cède. Il n'y a ni déplacement d'axe internationale, ni groupement nouveau. Il y a détente. Les grandes machines diplomatiques et militaires conservent jusqu'ici leur structure et gardent leur position.

Qu'y a-t il de changé ?

C'est l'esprit qui anime la diplomatie. Ne voulant et ne pouvant faire la guerre, l'Europe s'est dit ; « Soyons au moins raisonnable et de bonne humeur au milieu de nos armements. Lions conversation; laissons les gros mots et les provocations qui aigrissent; voisinons, rapprochons-nous. C'est déjà trop de garder l'armure pesante; alléegons-en le poids par une espèce de tolérance internationale ».

Voilà ce qui paraît se dégager de tout l'ensemble des questions européennes et des faits diplomatiques. L'Europe n'a plus l'arme au bras; elle l'a posée provisoirement par terre, en attendant l'heure des décisions historiques.

Il nous semble qu'il faut maintenir cette distinction capitale, si l'on ne veut pas tomber dans les illusions.

Les groupements internationaux restent les mêmes, mais ils ont déposé, pour le moment, tout air, tout caractère de provocation et de complications immédiates.

LE TARIF DOUANIER

Paris, 24 février. — La Commission générale des douanes s'est réunie pour examiner les produits à propos desquels le gouvernement a présenté des observations et demandé des réductions.

M. Viger demande de maintenir le droit de 32 francs sur la viande fraiche de mouton, et de repousser le chiffre de 28 francs du gouvernement ; le chiffre de la Commission est déjà inférieur au taux de rendement de la viande sur pied ; les conclusions de M. Viger sont adoptées.

La commission approuve également le maintien des droits déjà votés sur les conserves de viande et les pâtés de foie gras; mais elle accepte une réduction sur les extraits de viande qui sont taxés 30 et 40 fr.

Les droits sur les fromages de pâte dure et sur les graines oléagineuses sont maintenus.

Sur les chanvres, jutes et autres végétaux filamenteux, des observations sont présentées par MM. des Rotours, Raynal, Viger, Aynard, Fairé, Le Gavrian.

Les droits déjà votés sont maintenus, sauf pour les fibres de coco et le sparte, dont l'exemption est votée.

Sur la proposition de M. Viger, on réduit le droit sur le jute à 6 fr. à cause de la différence de valeur de ce produit avec le chanvre.

Pour les filés de coton, la commission maintient provisoirement ses résolutions, ainsi que sur les verres à vitres.

M. Jamais défend ses conclusions sur les vins ; il demande même un écart plus grand entre les deux tarifs, soit 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. par degré, au tarif maximum ; il maintient le chiffre au tarif minimum.

Les deux propositions sont votées.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jamais, Lavertujon, Félix Faure, Leydet, la Commission adopte les chiffres de 20 et de 30 fr. pour les raisins secs.

Sur les fois rabotés, les droits sont réduits à 4 et 3 francs.

Sur la proposition de M. Boucher, de légères modifications sont apportées aux droits sur les ciments naturels, la chaux en vrac, les faïences, les vitraux gravés et imprimés.

Comme on le voit, la commission, malgré l'avis du gouvernement, a maintenu ses principales résolutions.

Sur les vins étrangers, elle a même augmenté les droits.

Les ministres du commerce et de l'agriculture, lorsqu'ils ont appris dans les couloirs les résultats de la séance de la commission, n'ont pas caché leur vif désappointement.

Il est certain que la situation que nous indiquions hier se tend de plus en plus.

Dans sa séance de l'après-midi, la Commission des douanes est revenue sur les droits à appliquer aux pétroles. M. Graux ayant reconnu l'impossibilité de l'exercice propose 20 f. pour les huiles brutes et 25 fr. pour les raffineries; il estime qu'un écart de 6 fr. serait nécessaire pour favoriser la raffinerie et l'emploi des pétroles russes. Après discussion, la Commission adopte la réduction de 2 fr. proposée par M. Viger sur le pétrole brut avec un écart de 6 francs pour les raffinés soit 18 et 24 fr.

Les huiles lourdes au-dessus de 730 sont taxées à 18 francs; les déchets à 12 fr., la vaseline à 35 et 30 fr. et la paraffine à 32 et 28 fr.

Après une longue discussion entre MM. des Rotours, Charles Roux, Thomson, la Commission vote l'exemption des graines oléagineuses venant de Pondichéry qui seront assimilées à celles du Sénégal.

M. Thomson, rapporteur, fait cependant des réserves sur ce point.

Joies de la Pauvreté

Lorsque Béranger a dit, dans l'une de ses chansons : « Les gueux sont des gens heureux », il a peut-être poussé un peu loin l'optimisme, mais il n'a pas tout à fait émis une contre-vérité.

Il est certain que la pauvreté a des inconvénients. Les pauvres sont exposés à mourir quelquefois de faim et de froid, mais ils ont aussi leurs compensations. Ce n'est pas une mince satisfaction, pour des indigents qui se respectent, de penser aux nombreuses fêtes organisées en leur honneur, sinon toujours à leur profit. Avec quel orgueil attendri doivent-ils songer aux femmes adorables et aux délicieux gentlemen qui cotillonnent à leur intention: aux sympathiques et sémillantes actrices qui pour eux organisent spectacles et kermesses ! Quelle haute idée de leur importance économique peuvent-ils prendre en consultant les pièces justificatives des grands galas indiquant 90.000 francs de frais sur 95.0 0 francs de recettes.

Nos heureux pauvres français, que les misérables des autres nations envient justement, ont parfois des joies plus délicates encore et plus raffinées.

Ainsi je lisais hier dans un journal de Paris le récit d'une visite faite par Mme la duchesse d'Uzès à un asile parisien, récit qui mérite de rester comme un document unique de la philanthropie contemporaine.

La grande dame est arrivée après la soupe, et, avec un sourire charmant, a offert à chacun des indigents un morceau de pain et une tablette de chocolat.

Le chocolat occupant une place très honorable dans l'échelle des aliments nourrissants, je ne puis qu'admirer l'élégante charité de Mme la duchesse. Le courriériste du journal qui m'inspire ne lésine pas, d'ailleurs, sur l'enthousiasme, car il s'écrie :

« Et c'est un spectacle touchant que celui de cette » grande dame tendant à ces infortunés ce pain et » ce chocolat, qu'ils osent à peine porter à la bouche » tant ils sont émus, émus de cette émotion qui touche » de bien près à la reconnaissance. »

Je ne serais pas étonné que quelques-uns parmi ces pauvres sensibles eussent réservé leur chocolat comme un souvenir, une relique. Plus tard, lorsque ce chocolat vieilli aura blanchi, ils le contempleront avec émotion, évoquant une heureuse journée.

Au chocolat succède une tournée de rhum, qui permet à un indigent mondain de porter un toast à la duchesse. La petite fête ne s'est pas terminée là; la vanité, passion si nationale, a eu son compte comme l'appétit. Les heureux pauvres ont été conduits devant une table chargée de cravates de couleurs différentes, et ils ont été invités à faire leur choix. Chacun a touché sa cravate.

Idée charmante, qui fait rentrer le pauvre dans le concert mondain, en reconnaissant son droit à la coquetterie. Jusqu'à ce jour, on avait maintenu l'indigent sous une sorte de tutelle brutale et administrative; on lui donnait du pain, de la soupe, des tricots, de vieux habits; *do vestem pauperi*, dit Lhomond ; mais rien de plus. Aujourd'hui enfin on l'émancipe en l'admettant au superflu; la cravate de la duchesse est l'une des grandes dates de la charité parisienne. Dans une certaine mesure, cette réforme rappelle celle qui plaça la fourchette entre les mains des simples soldats.

Il paraît que les pauvres restaient intimidés devant le stock des cravates; et qu'il a fallu les plus gracieux encouragements de la duchesse pour qu'ils osassent s'attribuer l'élégant accessoire. Dame ! quand on a l'habitude de porter le collier de misère, on se méfie de toutes les cravates.

J'espère que le gouvernement, si tracassier dans les questions de café en tablettes et d'épaulettes, ne concevra aucune méfiance à l'endroit de ces tablettes de chocolat et de ces cravates. La charité est au-dessus des interprétations et des partis.

Aucune ironie ne se glisse dans mes alinéas ; j'admire toutes les œuvres charitables, je vénère toutes les personnes, duchesses, religieuses, ouvrières, qui s'occupent des malheureux ; je compte une bonne parole comme un bon de pain. J'ai seulement voulu mettre en lumière un côté original, piquant de la bienfaisance parisienne, étudier l'une des mille manières de donner d'une société généreuse mais décadente.

Mme d'Uzès, dont le désintéressement et la grande bonté sont célèbres, n'a pas l'intention de borner sa noble campagne à la distribution des cravates. En quittant l'asile, elle a déclaré, en effet, son intention d'étudier la création d'ateliers immenses où les pauvres trouveront, avec un abri, un travail rémunérateur.

En dépit du mauvais résultat obtenu jadis par les ateliers nationaux, je forme des vœux ardents pour la réussite de ce grand projet. J'estime que trois millions seraient bienheureusement employés à l'organisation d'une pareille œuvre.

On ne saurait affirmer que ces ateliers, pas plus que la distribution des cravates, amèneront l'extinction du paupérisme. Il y a sur ce point la parole de l'Evangile ; il y a également la réflexion de ce féroce philanthrope, qui s'écriait : « Il nous faudra toujours des pauvres; sans quoi nous, les riches, n'aurions plus le plaisir de faire l'aumône ! »

Personne n'a encore pensé à consulter les indigents sur cette question de la misère. Il est probable qu'interrogés, ils reconnaîtraient la nécessité de la pauvreté; seulement, ils demanderaient un roulement entre les deux groupes sociaux. « Il n'est pas juste, diraient-ils que ce soient toujours les mêmes qui reçoivent le chocolat et les cravates ! »

Jacques CURIEUX.

LÉON XIII
LE CARDINAL LAVIGERIE ET Mgr. FREPPEL

Paris, 24 février. — On m'assure, de bonne source, que le Pape n'avait jamais décidé de faire une Encyclique sur les choses de France. Il n'a que Mgr Freppel a pu se convaincre qu'à Rome, on est résolu à suivre la politique inaugurée par le toast du cardinal Lavigerie.

Le Saint Siège n'a pas l'habitude de reculer quand un intérêt supérieur est en cause. Il a atteint, d'ailleurs, le but qu'il voulait atteindre : dégager l'Eglise de toute solidarité politique. Depuis le *Contrat social* de Rousseau et la grande Révolution, le clergé a été considéré comme un clergé de parti, au lieu d'un clergé national et populaire.

De nos jours, où les régimes se suivent et où les partis se succèdent au pouvoir, il y a là un écueil terrible et un danger formidable pour l'Eglise.

Cet écueil est enfin évité; ce danger est conjuré : quand l'Eglise sera placée *visiblement* au-dessus des partis, le catholicisme reverra de meilleurs jours en France. Cela est fait, ou à peu près. Cette affirmation est une conquête.

Quant aux organisations positives qui doivent découler de cette politique de dégagement, c'est affaire aux Français de chercher ce qui est le plus conforme au tempérament, aux conditions et à l'esprit du pays. Sous ce rapport, il est probable que le Saint-Siège regardera faire. Il interviendra, quand les circonstances le demanderont. Ce qui est fait restera.

L'Eglise, non seulement est redevenue libre, mais elle apparaît comme telle. N'est-ce pas immense? Malgré leurs regrets et leurs espérances, les royalistes ne doivent-ils pas se réjouir de ce progrès?

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

La vente des mobiliers des congrégations religieuses et le gouvernement

Paris, 24 février. — On commentait beaucoup aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre la décision prise par le gouvernement de surseoir à la vente des mobiliers appartenant aux congrégations religieuses et saisis par le fisc, en exécution de la loi d'accroissement.

Les amis du cabinet expliquaient cette mesure si peu conforme à ses tendances habituelles par ce fait que le ministre des finances veut attendre pour continuer les poursuites, de connaître l'accueil qui sera fait au projet qu'il a présenté dans le but d'atténuer la loi de 1880.

D'autre part, le jugement du tribunal d'Yvetot donnant gain de cause aux congrégations a donné à réfléchir au garde des sceaux et le gouvernement craint que l'exemple ne soit suivi par d'autres magistrats aussi indépendants.

Ces deux raisons ont sans doute influé sur le Cabinet, mais, d'après ce qui nous est revenu, nous croyons qu'il faut rapporter à M. Carnot lui-même le mérite de la mesure prise.

Le président de la république aurait été vivement impressionné par la lettre si modérée et si éloquente du cardinal Foulon, protestant contre le droit d'accroissement et il aurait obtenu de son ministère l'ajournement des mesures fiscales.

Reste à savoir si ces bonnes dispositions pourront être maintenues et si une fois de plus le cabinet ne cédera pas devant les menaces des radicaux qui manifestaient aujourd'hui déjà, une irritation qui n'ira sans doute qu'en augmentant.

L'incident de l'Ecole des Beaux-Arts

Vers la fin de la séance, le bruit s'est répandu que M. Déroulède et ses amis les députés boulangistes avaient prévenu M. Floquet qu'ils allaient interpeller le gouvernement au sujet de l'enlèvement de la couronne déposée samedi par la Ligue des Patriotes sur le monument de Henri Regnault à l'école des Beaux-Arts.

On sait qu'en rendant cet hommage au peintre mort devant l'ennemi, la ligue avait voulu protester contre la participation des artistes français à l'exposition de Berlin ; et peut-être aussi contre l'attitude du gouvernement vis à vis de l'impératrice d'Allemagne pendant son séjour à Paris.

On conçoit l'émotion produite au palais Bourbon par l'annonce de cette interpellation dont le danger était évident. Les amis de M. Déroulède l'ont engagé à conférer avec le président du conseil avant de déposer son interpellation ; et pendant son absence des députés sont allés prier M. Floquet de hâter la clôture de la séance afin d'éviter un débat dont il était impossible de calculer les conséquences.

M. Floquet s'est rendu à cet avis, et la séance a été levée quelque peu précipitamment.

Dans les couloirs, M. Pierre Richard, vice-président de la Ligue, racoute qu'il s'est rendu dimanche à l'école des Beaux-Arts, et a constaté que la couronne déposée la veille était enlevée. Par qui ? Par ordre, a répondu le concierge.

Est-ce le gouvernement lui-même qui a donné cet ordre, ou un subalterne trop zélé ? Les amis du gouvernement penchent naturellement pour cette dernière hypothèse, mais la chose est bien loin encore d'être éclaircie.

Quoi qu'il en soit, déclare M. de Cassagnac dans un groupe très nombreux, c'est une gaffe, si l'enlèvement de la couronne est le fait d'un subalterne; et une lâcheté, si c'est le gouvernement qui l'a ordonné. Mais ce n'est pas un terrain sur lequel l'opposition doit se montrer, et mes amis de la droite ont tous été d'accord pour éviter une interpellation sur ce sujet délicat.

Nous avons pensé qu'il était de notre devoir de patriotes de ne se livrer à aucune manifestation qui aurait pu passer pour une provocation, et nous avons fait tous nos efforts pour tirer le gouvernement de ce mauvais pas. Mais d'un autre côté, il fallait réparer la maladresse commise pour ne pas dire autre chose, attester notre admiration pour Henri Regnault, aussi, avons nous accepté l'idée d'une souscription à deux francs pour acheter une nouvelle couronne qui sera déposée sur le monument du grand artiste.

En tête de cette liste se trouve M. Grisez, député républicain de Belfort ; elle comprend des députés appartenant à toutes les fractions de la Chambre. Il nous eût été facile de recueillir l'adhésion de tous nos collègues sans exception, mais c'était encore une sorte de manifestation parlementaire, et nous avons arrêté la liste à une centaine de noms; cela suffit pour exprimer les véritables sentiments français.

Le langage si modéré de M. de Cassagnac était unanimement approuvé, et on espère que M. Déroulède, après son entrevue avec M. de Freycinet, renoncera à son interpellation.

Paris, 24 février. — L'incident de l'école des Beaux-Arts semble vidé, mais aura, paraît-il, une suite. Voici exactement ce qui s'est passé :

C'est M. Bouguereau, le peintre bien connu, l'un des exposants à Berlin, qui, en sa qualité de membre du Conseil d'administration de l'Ecole des Beaux-Arts qui a fait enlever, après avoir conféré avec M. Detaille, inspecteur des Beaux-Arts, la couronne déposée sur le monument de Henri Regnault.

Il paraît que M. Déroulède ne se serait fait connaître du concierge qu'après avoir placé la couronne en question.

Le concierge s'empressa de porter le fait à la connaissance de M. Bouguereau, qui, ne voulant voir là qu'une manifestation boulangiste, procéda à l'exécution que l'on sait.

Sur le conseil de M. Floquet, M. Déroulède s'est rendu auprès du président du Conseil et de M. Bourgeois. Ce dernier, mis au courant de l'affaire par les explications de M. Bougereau ne put que faire connaître la vérité à M. Déroulède et lui permettre de faire remplacer la couronne le soir même. Ce qui a été fait en présence d'un de nos confrères.

Quant à la suite que nous faisions prévoir, elle résulte d'un ordre du jour voté ce soir par une réunion boulangiste tenue avenue la Bourdonnais, et organisée en vue d'obtenir la démission de M. Mermeix, mais sur les instances de M. Déroulède, cette question a été écartée, et la réunion a décidé de faire samedi une grande manifestation de protestation contre le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris.

Paris, 24 février. — On annonce que MM. Bougereau et Detaille auraient donné l'ordre d'enlever la couronne non seulement par esprit de représailles, et pour se venger de la petite manifestation dirigée contre eux par la Ligue, mais aussi par excès de zèle administratif et en raison de la visite de l'impératrice qui était prévue pour le lendemain.

LE PROJET DE LOI
SUR LES LAINES

Voici le rapport fait au nom de la Commission des douanes chargée d'examiner le projet de loi sur les laines, par M. Henri LAVERTUJON, député.

Cette commission est composée de MM. Méline, *président*; Viette, Raynal, Maillé (comte de), *vice-présidents*; Jonnart, Jamais (Emile), Delonele, Turrel (Adolphe), *secrétaires*; Flourens, Sarrien, Faure (Félix) (Seine-Inférieure), Maurice-Faure (Drôme), Charles Roux, Thomson, Bourgeois (Jura), Mir, Médières, Letellier, Armez, Rozet (Albin), Graux (Georges), Leydet, Philipon, Prevet, Pierre Legrand (Nord), Milochau, Lavertujon (Henri), du Périer de Larsan (Gironde), Balsan, Deniau, Ricard, Rotours (baron des), Lockroy (Edouard), Salis, Bigot, Dreyfus (Camille), Peytral, Viger Aynard (Edouard), Baïhaut, Arène (Emmanuel), Deandreis, Marty, Say (Léon), Deluns-Moutaud, Berger (Georges (Seine), Boucher (Vosges), Fougeirol, Villebois-Mareuil (vicomte de), Bourlier, Tailliandier, Fairé, Blachère, Brineard, Le Gavrian :

LAINES EN MASSE
Importance de l'industrie des lainages

Messieurs,

Les considérations que nous avons fait valoir pour l'exemption des peaux militent avec la même force en faveur de l'exemption des laines en masse (1).

L'industrie des lainages est de beaucoup la première de nos industries nationales. Elle met en œuvre annuellement 241 millions de kilogrammes de laine et produit envion 1 300 millions de marchandises, ce qui représente 300 à 350 millions de salaires à la classe ouvrière. Ses exportations se sont élevées en moyenne, dans ces dernières années, à 400 millions de fils et de tissus de laine.

Notre production manufacturière de lainages est la première du monde. Elle passe avant même celle de l'Angleterre ainsi qu'il résulte d'une statistique établie par la maison Helmuth Schwartz et Cie, de Londres, statistique que nous trouvons à la page 20 du rapport de M. Gaston Grandgeorge à la commission permanente des valeurs de douane.

Voici cette statistique :

Laine consommée

	1887	1888	1889
	— kilog.	— kilog.	— kilog.
En France.....	190.000.000	205.000.000	220.000.000
En Angleterre.....	180 000.000	196.000.000	213.000.000

M. Grandgeorge, en reproduisant ces chiffres, fait remarquer que, dans les quantités consommées par l'industrie anglaise, on a compris le poil de chèvre et l'alpaga qui y figurent pour un contingent élevé. Si on n'avait relevé que la laine de mouton, l'écart en faveur de la France serait plus important encore. D'après les estimations de Mulhall (*history of prices*), au contraire, l'Angleterre aurait sur nous une légère avance.

Exportations	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890
Tissus de laine	331 2	320 1	375 0	357 4	322 4	364 4	376 4
Fils de laine	33 3	35 9	43 9	33 6	37 2	65 4	90 8
Laines en masse, laines peignées, laines salées et déchets	90 0	63 8	123 1	120 4	131 4	160 2	120 2
Totaux.	462 0	459 8	541 6	510 4	492 0	589 0	587 1

Importations	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890
Laines en masse	332 1	270 4	286 0	325 6	329 0	371 2	377 3
Tissus de laine	75 5	79 8	73 6	68 0	95 2	97 8	97 5
Fil de laine	19 8	22 7	18 9	24 8	34 1	32 8	37 5
Totaux.	427 8	372 9	378 5	418 4	458 3	501 8	512 3

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les importations de laines peignées ou cardées et déchets de laine ; elles se sont élevées à 18 millions 1 en 1889 et à 16 millions 7 en 1890.

Quoi qu'il en soit, nous avons le droit d'être fiers de notre industrie des lainages et du rang qu'elle tient dans le monde. Nous marchons avant les Etats Unis qui cependant nous suivent de près; l'Allemagne et la Russie ne produisent chacune que les deux tiers environ de ce que nous produisons nous-mêmes; quant aux autres pays, nous les distançons de beaucoup.

Il faut signaler pourtant que l'Allemagne a fait, depuis quelques années, des progrès considérables. Il y a quinze ans, elle n'achetait presque pas de laine sur le marché de Londres et aujourd'hui elle achète le tiers des laines venant d'Australie et du cap de Bonne-Espérance. Nous avons donc en l'Allemagne un concurrent déjà redoutable et qui ne manquerait pas de profiter de nos fautes, si nous en commettions.

Insuffisance de notre production lainière. — Impossibilité de produire davantage.

La France ne produit actuellement que 56 à 57 millions de kilogrammes de laines, valant 85 millions de francs et elle en importe plus du triple, c'est à dire 185 millions de kilogrammes (chiffre de 1889) valant 371 millions de francs. On voit par ces chiffres combien notre production nationale est insuffisante pour parer aux besoins de notre industrie.

Pouvons-nous espérer produire la laine que nous est nécessaire? Non, car au fur et à mesure que notre culture s'est développée, notre effectif ovin (2) a diminué. Cette diminution était inévitable, étant données les progrès de la culture en France et l'extension prise par l'élevage du mouton dans le Nouveau-Monde. Chez nous, les jachères, les parcours, les landes en friche ont diminué d'étendue; la petite culture, en se développant, a, pour ainsi dire chassé devant elle le mouton. D'autre part, l'administration des forêts, dans l'intérêt du reboisement, interdit l'élevage du mouton dans les pays de montagnes comme elle proscrit l'élevage de la chèvre. Enfin, la concurrence des laines américaines venant avilir les prix des laines indigènes, l'élevage du mouton a cessé d'être aussi rémunérateur que par le passé, et, peu à peu, les troupeaux sont devenus plus rares et moins nombreux.

Ce qui s'est passé en France s'est d'ailleurs produit dans tout le reste de l'Europe. Partout, sauf en Russie,

(1) La loi range sous la dénomination de laines en masse les laines brutes, les laines lavées et les laines dégraissées.

La laine brute, ou laine en suint, est celle qui, n'ayant pas été nettoyée, se trouve encore chargée de suint, ainsi que de la terre et des ordures qui s'attachent à la toison de l'animal.

La laine lavée est celle qui a été nettoyée au moyen d'un lavage soit à froid, soit à chaud.

Enfin la laine dégraissée (laine blanche, laine lavée) à fond est celle qui a été lavée dans des eaux alcalines, et débarrassée ainsi de tout le suint qu'elle contenait (Tarif officiel des douanes, note 22).

(2) En 1829 nous avions. . . . . 29 130.233 moutons
1839 . . . . . 32.151.436
1852 . . . . . 33 281.592
1862 . . . . . 29 529 678
1882 . . . . . 23.723 433
1888 (dernier recensement) . . . 22.630 020

BOURSE DE PARIS
du mercredi 25 février
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
94 03 1/2	3 0/0 1891	...	...	94 ..
95 72	3 0/0	...	...	95 65
105 ..	4 1/2 0/0 1883	...	...	105 02
95 12 1/2	Italien 5 0/0	...	...	95 32
... ..	Turc 4 0/0	...	...	19 70
495 25	Egypte 6 0/0	...	...	496 93
77 26	Extérieure 4 0/0	...	...	77 3/8
...	Hongrois 4 0/0	...	...	93 1/4
66 70	Portugais 3 0/0	...	...	66 15/16
...	Consolidés anglais	...	...	97 ..
...	Russe 1880	...	...	...
...	Russe 1889	...	...	...
...	Russe 1890	...	...	...
	Sociétés de crédit			
4320 ..	Banque de France	...	...	4320 ..
558 75	Banque d'Escompte	...	...	558 ..
540 ..	Banque de Paris	...	...	543 ..
1283 75	Crédit Foncier	...	...	1280 ..
441 25	Crédit Mobilier	...	...	444 ..
821 25	Crédit Lyonnais	...	...	825 ..
630 ..	Banque Ottomane	...	...	632 18
	Chemins de fer			
1895 ..	Nord	...	...	1890 ..
1146 25	Paris-Lyon-Méditer.	...	...	1145 ..
1582 50	Orléans	...	...	...
543 75	Autrichiens	...	...	543 ..
306 25	Lombards	...	...	3 8 ..
348 75	Nord Espagne	...	...	348 ..
280 ..	Saragosse	...	...	281 ..
	Valeurs diverses			
1468 25	Gaz Parisien	...	...	1470 ..
70 ..	Métaux	...	...	70 ..
..	Panama	...	...	35 ..
2150 ..	Suez	...	...	24 0 ..
	Mines			
...	Rio-Tinto	...	...	287 18
...	Tharsis	...	...	128 75
...	de Beers	...	...	407 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 25 février 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 80	3 0/0	95 75
94 ..	3 0/0 1891	94 ..
95 ..	3 0/0 amortissable	95 ..
105 ..	4 1/2 0/0 1883	105 ..

BOURSE DE LILLE
du mercredi 25 février
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cour précéd.
Lille 1880, remboursable à 100 fr.	...	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	515 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	422 75
Lille 1887	...	385
Lille 1880 (libérés)	...	482
Lille 1890 (non libérés)	...	480 ..
Armentières 1886	...	495 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 50
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	113 50
Département du Nord	106 75	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1162 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	275 ..
Caisse Plate et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1.000 fr.	...	1160 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	580 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2260 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. un. Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	...	25 ..
Caisse comm. de Béthuns, A. Turbiez et Cie	...	512 ..
Delgutte et Cie	...	521 25
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	...	3965 ..
Blache-Saint-Vaast	...	3600 ..
Denain et Anzin	...	205 ..
Obligations Nord	...	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	497 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	175 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	...	423 75

CHARBONNAGES

	Actions	Cours précédent	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	16700	...	16900 ..
Anzin 100e de denier	5150	...	5200 ..
Béthune 1881	...	...	505 ..
Béthune 1877	...	...	411 25
Bruay (Pas-de-Calais)	14240	...	142 6 ..
Bully-Grenay le 6e	2375	4000	2325 ..
Carvin	1775	...	1775 ..
Courrières	...	...	44500 ..
Campagnac	...	...	415 ..
Crespin	301.25	...	291 25
Douchy	...	...	4090 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	...	...	225 ..
Dourges	...	...	2100 ..
Escarpelle (Nord)	...	...	3560 ..
Epinac	...	...	890 ..
Férfay (Société anonyme)	...	...	838 75
Lens	...	...	26300 ..
Liévin	9525	...	9660 ..
Ostricourt	535	...	538 75
Marchin	...	...	5400 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	...	...	24990 ..
Drocourt	...	...	2200 ..
Sincey-le-Rouvray	...	...	50 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	...	920 75
Vicoigne et Nœux	...	...	20300 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

Le droit d'accroissement. — Un jugement important du tribunal de Reims

Reims, 25 février. — Le tribunal de Reims a rendu aujourd'hui un jugement de la plus haute importance.

On sait que l'enregistrement, se fondant sur une fausse interprétation de la loi de frimaire, exigeait à la mort de chaque religieuse une déclaration d'accroissement dans tous les bureaux où la Compagnie avait des établissements et des sœurs. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, par exemple, devaient déclarer dans 460 bureaux, et comme souvent chaque sœur n'héritait pas de 1 fr., ou arrondissait la somme à 20 fr., toujours par application de la loi de frimaire, et on payait 2 fr. 25 de droit pour 1 fr. de succession.

Ce système renouvelé obligerait la congrégation à payer ici 17,416 fr., quand elle n'en aurait dû que 5,141 fr. 27 cent.; ailleurs, 109.456 fr. au lieu de 26,725 fr ; ailleurs encore, 10,067 fr. au lieu de 3,147 fr., et ainsi de suite,

M. Clausel de Coussergues, conformément à la consultation de MM. Bosviel et Louchet, avait demandé à la Chambre de trancher la question et de faire cesser l'iniquité.

Le gouvernement s'y est opposé, disant que c'était une question de tribunaux; la Chambre a suivi le gouvernement.

Eh bien, Reims vient de se prononcer et de déclarer qu'on ne devait payer qu'une fois à la maison-mère, et cela malgré le procureur de la République qui, contrairement à tous les précédents, est monté lui-même au siège au lieu de laisser conclure son substitut, comme il était d'usage en ces matières.

Malgré M. le procureur de la République le tribunal a donné gain de cause et haut la main à la cong